

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée  
19 novembre 2003

Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante et unième session  
Vienne, 16-27 février 2004  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Application des recommandations  
de la troisième Conférence des Nations Unies  
sur l'exploration et les utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

**Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de  
l'espace extra-atmosphérique sur l'application des  
recommandations de la troisième Conférence des Nations  
Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de  
l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Additif

**III. Progrès réalisés dans l'application des recommandations**

**C. Activités des organismes du système des Nations Unies ayant  
contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III**

**1. Résultats de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales**

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales qui, depuis sa création au début des années 1970, assure la coordination et la coopération des activités spatiales, a joué un rôle important dans le renforcement et la revalorisation de ces activités au sein du système des Nations Unies. C'est à sa session de 2000, qu'elle a commencé l'examen du suivi d'UNISPACE III.

2. La Réunion a contribué aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique lors de l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la coordination et la

---

\* A/AC.105/C.1/L.270.



coopération interorganisations dans le cadre d'un plan de travail triennal (voir A/AC.105/C.1/L.272/Add.1, par. 2). À partir de 2002, elle a aussi examiné le point intitulé "Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace". Elle a accueilli avec satisfaction les travaux similaires effectués par le Sous-Comité et a donné une suite positive à ses demandes. La Réunion a soumis par ailleurs un ensemble de propositions au Sous-Comité, pour qu'il les examine au terme de son plan de travail. Elle a ainsi créé une synergie entre ses propres efforts et ceux déployés par le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique pour faire en sorte que les organismes du système des Nations Unies qui n'utilisaient pas les applications spatiales réalisent que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pouvaient apporter une contribution importante à leurs programmes de travail dans les domaines économique, social et culturel.

3. Une enquête menée par le Bureau des affaires spatiales en 2001 a permis de déterminer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies avaient recours aux applications et aux services spatiaux dans le cadre des activités qu'ils avaient pour mandat d'exécuter, et d'identifier les facteurs qui les empêchaient de les utiliser davantage. Elle a montré que ces organismes étaient peu nombreux, en particulier au niveau de la direction, à se rendre pleinement compte des avantages que les sciences et les techniques spatiales représentaient pour leurs activités, ou de la pertinence des activités spatiales pour leur mandat, notamment celles qui touchaient de près à la promotion du développement durable.

4. En ce qui concerne les obstacles à une utilisation plus large des applications et des services spatiaux, la Réunion interorganisations a noté que du fait de la composition des organes directeurs des divers organismes du système des Nations Unies, une délégation d'un pays donné qui assiste à une réunion dans le cadre du système ne sait pas nécessairement de manière précise et au moment voulu quels sont les objectifs d'une autre délégation de ce même pays qui siège dans une autre assemblée. Elle a donc estimé qu'il serait opportun d'instaurer une coordination plus étroite et un échange d'informations d'actualité entre les agences qui représentent les gouvernements dans les différentes instances où sont traitées les questions relatives aux activités spatiales, et que cela pourrait se faire par le biais de mécanismes gouvernementaux déjà en place, ce qui permettrait des efforts de coordination semblables à ceux qui sont déployés par les organismes des Nations Unies au niveau des secrétariats.

5. La Réunion interorganisations a pris d'autres mesures visant à renforcer son rôle de coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Elle a décidé de créer un site Web unique qui fournirait des informations sur les activités de formation théorique et pratique organisées par les entités du système dans les domaines liés à l'espace. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2003, les membres de la Réunion qui étaient concernés ont convenu de s'informer mutuellement de leurs positions sur la protection des bandes de radiofréquence nécessaires pour leurs activités.

6. Certaines publications régulières de la Réunion interorganisations ont été améliorées afin de servir d'outils stratégiques pour renforcer davantage la coordination et la coopération des activités spatiales. Le rapport annuel du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies en est un exemple; il a été publié pour la première fois en 1975 en

réponse à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les rapports annuels fournissent une énorme quantité d'informations complètes sur les activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies. Suite à UNISPACE III, la Réunion a modifié plusieurs fois la structure du rapport annuel de manière à ce qu'elle suive de plus près l'articulation de la Déclaration de Vienne afin que lecteur puisse repérer quels organismes mènent des activités répondant à telle ou telle recommandation de la Déclaration. En convenant d'un certain nombre de critères pour les informations devant figurer dans les rapports futurs, la Réunion a aussi pris la décision de faire de ce document un outil qui lui permet d'axer ses débats sur des activités et initiatives spécifiques que le système des Nations Unies tout entier devrait soutenir.

7. Afin de mieux faire connaître les avantages des sciences et des techniques pour la promotion du développement durable, la Réunion a élaboré une brochure intitulée "Solutions spatiales aux problèmes mondiaux: comment les organismes des Nations Unies mettent la technologie spatiale au service du développement durable" qu'elle mettra à jour régulièrement et diffusera à l'occasion des conférences mondiales des Nations Unies consacrées au développement social, économique et culturel.

8. La Réunion a appuyé les initiatives du Comité visant à faire prendre plus largement conscience de l'intérêt des sciences et techniques spatiales. En 2001, le Président du Comité a adressé au Secrétaire général une lettre par laquelle il appelait son attention sur la nécessité de faire une plus large place à la contribution des sciences et techniques spatiales lors des grandes conférences des Nations Unies. Dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a pris note de cette initiative et a invité tous les organismes du système, en particulier ceux qui participent à la Réunion interorganisations, de recenser les recommandations formulées par les grandes conférences des Nations Unies qui pourraient être mises en application grâce aux sciences et aux techniques spatiales. Pour donner suite à cette invitation de l'Assemblée générale, la Réunion interorganisations a établi une liste des actions recommandées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, pour lesquelles les sciences et les techniques spatiales et leurs applications sont directement ou potentiellement pertinentes, et elle a accepté de demander aux organismes des Nations Unies de compléter cette liste en y ajoutant leurs propres activités et programmes spatiaux qui correspondent aux actions recommandées. La Réunion a estimé que le Sommet avait examiné la plupart des questions traitées dans des grandes conférences des Nations Unies organisées au cours dernières années. Le Comité a souscrit à la proposition de la Réunion tendant à ce que les États Membres du Comité se livrent au même exercice. Une fois établie, la liste pourrait fournir un aperçu complet des actions menées par la communauté spatiale en réponse aux décisions du Sommet mondial.

9. Après UNISPACE III, certains organismes du système des Nations Unies qui n'avaient pas participé à la Réunion interorganisations ont commencé à contribuer à ses travaux. Il s'agit notamment du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les organismes qui avaient pris part à la Réunion, comme le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, l'AIEA, la CEA, la CESAP,

la FAO, l'OACI, l'OMM, l'OMS, le PNUE, l'UIT et l'UNESCO ont continué d'apporter leur concours à ses travaux.

10. Afin d'intensifier encore ses contacts avec les États membres du Comité, la Réunion tiendra à partir de 2004, une séance informelle ouverte à laquelle les représentants de ces États sont invités.

## **2. Résultats obtenus par le Bureau des affaires spatiales**

11. Suite à UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a élaboré un plan d'action conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1999 et l'a soumis au Comité en 2001. Il y proposait un ensemble de mesures, notamment des activités nouvelles visant à atteindre les objectifs suivants:

a) Renforcer le rôle du Comité et de ses Sous-Comités dans la formulation de politiques et la promotion de la coopération internationale touchant les activités liées à l'espace;

b) Lancer un programme de renforcement des capacités dans les domaines liés au droit spatial;

c) Renforcer les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;

d) Promouvoir l'utilisation des techniques spatiales dans les organismes des Nations Unies;

e) Encourager les entités non gouvernementales à participer plus largement aux efforts des Nations Unies pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

f) Faire mieux connaître les avantages des activités spatiales au grand public et aux jeunes.

Le Comité a approuvé le plan d'action et recommandé qu'il soit mis en œuvre. Certaines des activités nouvelles proposées concernaient un programme visant à créer des capacités dans le domaine du droit spatial, l'organisation d'opérations de sensibilisation, en particulier à l'intention des jeunes, et une série de modules de formation sous la forme d'ateliers régionaux et d'activités de suivi. Dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires au début de 2002. Toutes les activités énumérées dans le plan ont été incluses dans le programme de travail du Bureau des affaires spatiales pour la période biennale 2002-2003, et le Bureau a été doté d'effectifs supplémentaires pour pouvoir mener à bien les nouvelles activités régulières découlant d'UNISPACE III.

12. S'agissant du renforcement du rôle du Comité et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau a contribué aux travaux des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III créées par le Comité en leur apportant un appui technique et administratif. Il a en outre fourni des conseils techniques à certaines équipes qui en avaient fait la demande.

13. Le Bureau des affaires spatiales a étendu ses activités dans le domaine du droit spatial. À ce jour, il a tenu deux ateliers sur le droit spatial, dont le premier, qui portait sur le renforcement des capacités en matière de droit spatial, s'est tenu à La Haye en novembre 2002. Le Sous-Comité juridique a accueilli avec intérêt les recommandations de cet atelier et a jugé que l'atelier avait contribué à ce que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace soient correctement appréhendés et acceptés. Le deuxième atelier s'est tenu à Daejon (République de Corée) en novembre 2003 pour examiner l'application des traités des Nations Unies relatifs à l'espace au niveau national. Ses recommandations ont été présentées au Sous-Comité juridique à sa quarante-troisième session. L'organisation de ces ateliers a marqué le lancement du programme du Bureau pour le renforcement des capacités en matière de droit spatial.

14. En préparant des documents et publications relatifs au droit spatial, notamment un rapport annuel sur l'état des signatures, des ratifications et des adhésions concernant les divers accords multilatéraux internationaux relatifs aux activités spatiales, ainsi que les études ou rapports demandés par le Sous-Comité juridique, le Bureau continue de fournir un appui technique à ce dernier. Il continue en outre à développer, tenir à jour et améliorer une base de données sur les législations spatiales nationales. Outre les informations et les conseils techniques qu'il fournit dans le domaine du droit spatial international, le Bureau s'est employé à renforcer ses capacités en vue d'aider les pays en développement qui le demandent à établir une législation nationale sur l'espace et à ratifier les traités existants.

15. Lors de l'établissement et de l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales a adopté une nouvelle stratégie pour répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 11 d) de sa résolution 54/68 visant à renforcer les activités du Programme, compte tenu des recommandations d'UNISPACE III. Le Programme est à présent axé sur quelques domaines prioritaires pour les pays en développement et fixe des objectifs susceptibles d'être atteints à brève ou à moyenne échéance, ainsi que sur quelques activités de renforcement des capacités à long terme. Ces objectifs sont atteints grâce aux activités du Programme qui tirent parti des résultats d'autres activités. Ainsi par exemple, le suivi des recommandations des ateliers est assuré par des projets pilotes ou de démonstration au bénéfice des pays en développement. En outre, certaines personnes ayant participé dans le passé aux ateliers de formation reçoivent une bourse de longue durée, et bénéficient ensuite d'un appui technique pour réaliser leurs projets pilotes une fois de retour dans leur pays.

16. Les thèmes prioritaires du Programme sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) communications par satellites pour les applications de téléenseignement et de télémédecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; et e) enseignement et recherche dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Les activités du Programme portent aussi sur d'autres domaines: développement des capacités dans les technologies de base, par exemple dans l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation et de localisation par satellites; retombées des techniques spatiales; utilisation de petits et microsatsellites; et promotion de la participation du secteur privé. Dans chaque domaine prioritaire, les deux principaux objectifs du Programme sont: a) le renforcement des capacités;

et b) la sensibilisation des décideurs afin de renforcer l'appui local à l'utilisation opérationnelle des techniques spatiales. Dans le cadre des activités du Programme, un soutien a été apporté, dans la mesure du possible, aux équipes mises en place par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III.

17. Dans le cadre du Programme, des modules de formation ont été lancés, consistant en une série d'ateliers régionaux et d'activités de suivi. Les ateliers régionaux sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes ont débuté en 2000. Fin 2003, le Programme aura organisé cinq ateliers régionaux et commencé à définir et à élaborer des projets pilotes de suivi pour l'Afrique australe et l'Amérique du Sud. Il envisage d'étendre à l'avenir les services techniques qu'il offre dans le cadre de projets pilotes à d'autres régions. Il a en outre organisé une série de quatre ateliers régionaux et de deux réunions internationales sur l'utilisation et les applications des GNSS au cours de la période 2001-2003. La deuxième réunion internationale, tenue en décembre 2003, a défini des projets et activités de suivi prioritaires qui devraient bénéficier de l'appui du Programme pour la période 2004-2005.

18. En moyenne, un tiers des coûts ayant trait aux activités organisées dans le cadre du Programme est couvert par les ressources disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, crée conformément à la résolution 37/90 de l'Assemblée générale, datée du 10 décembre 1982, un tiers est financé à partir du budget ordinaire du Bureau et le tiers restant est fourni par les pays qui accueillent les activités, parmi lesquels de nombreux pays en développement.

19. À la suite d'UNISPACE III et en réponse à une recommandation figurant dans la Déclaration de Vienne visant à créer un fonds spécial de contribution volontaire, le mandat du Fonds d'affectation spéciale a été modifié afin d'y inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III. Comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de sa résolution 54/68, le Secrétaire général a adressé aux États Membres une lettre les invitant à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, accompagnée d'une liste de propositions de projets prioritaires établie sur la base des recommandations faites par le Comité à sa quarante-quatrième session comme indiqué ci-après:

a) Appui aux activités opérationnelles des centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, et du Réseau des institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe du Centre-Est et l'Europe du Sud-Est;

b) Mise au point de modules pour la gestion de catastrophes spécifiques et exécution de projets pilotes dans les pays en développement en vue de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes;

c) Fourniture de données satellites, de matériel et de logiciel aux institutions utilisatrices des pays en développement pour lancer ou renforcer des projets pilotes d'utilisation des données d'observation de la Terre pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;

d) Élaboration et application d'un module de formation à l'utilisation des communications par satellites pour l'enseignement à distance, la télémédecine et ses applications;

e) Organisation d'activités de communication à l'intention des jeunes et du public.

20. Les possibilités de formation offertes dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, y compris celles proposées par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, parrainés par le Programme, ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Davantage de cours et d'ateliers de formation sont à présent organisés par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales pour les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont été inaugurés en 1995, 1998 et 2003, respectivement.

21. Le nombre de demandes de services consultatifs techniques reçues par le Bureau, émanant d'États membres ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales augmente également. Outre l'appui technique et administratif qu'il apporte à l'organisation de conférences internationales, le Bureau répond désormais également aux besoins opérationnels, par exemple dans le cadre de l'accord conclu avec la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures<sup>1</sup> qui lui permet de fournir en permanence des services aux organismes des Nations Unies qui requièrent des données et informations spatiales pour intervenir dans les cas d'urgence liés aux catastrophes. Cet accord a servi pour la première fois lorsque le Bureau des affaires spatiales a transmis une demande du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour des images satellites concernant les inondations et les glissements de terrain au Népal en août 2003. Neuf organismes des Nations Unies (UNOPS, HCR, PAM, UNICEF, OMS, FAO, PNUE, OCHA, UNESCO) ont à présent fourni les coordonnées de leurs correspondants et participent à cet accord.

22. Un autre exemple concerne la création d'un réseau visant à diffuser les données satellites dans les pays africains. Grâce à des contributions versées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Programme a commencé à distribuer à des institutions africaines, à leur demande, des données Landsat portant sur certaines régions. Le Centre régional africain des sciences et des technologies de l'espace disposera, en langue française, de séries complètes de données Landsat portant sur ses pays membres.

23. Le Programme a intensifié ses efforts visant à aider les participants aux ateliers de formation antérieurs à mettre en place une masse critique de personnel formé à l'utilisation des techniques spatiales dans les pays en développement. Le projet prévu pour 2004-2005, ayant pour objectif d'évaluer l'impact local de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui ont débuté en 1990, en est l'illustration. Sur la base des résultats de l'enquête menée en 2001 auprès des participants aux stages organisés au cours de la période 1990-2000<sup>2</sup>, le Bureau des affaires spatiales, l'Université de Stockholm et l'Agence suédoise de développement international ont décidé d'effectuer des missions d'évaluation et d'organiser des ateliers en 2004-2005 dans les régions d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes, afin d'évaluer l'impact des stages, de recenser les facteurs clefs de succès et les principaux obstacles, et de déterminer la nature et l'ampleur de l'appui à apporter aux participants des ateliers de formation antérieurs.

24. Le Programme a nettement développé ses activités de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes. Une série de colloques sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales organisés en partenariat avec le Gouvernement autrichien et l'ESA de 2000 à 2002, a donné l'occasion à des jeunes spécialistes et étudiants intéressés par les activités spatiales d'échanger des informations et des données d'expérience en matière de promotion des activités spatiales, en particulier auprès des jeunes dans leurs pays d'origine, et d'échanger leurs vues avec des experts des agences spatiales concernant la participation des jeunes aux activités spatiales. Elle a contribué à l'application d'une recommandation d'UNISPACE III visant à encourager tous les États à fournir aux jeunes l'occasion de participer pleinement aux activités liées aux sciences et aux techniques spatiales.

25. Les colloques ont en outre contribué à la création d'un Conseil consultatif de la génération spatiale, constitué de jeunes professionnels et d'étudiants intéressés par les activités spatiales et venant de tous les pays du monde. Le Conseil consultatif a convoqué ses assemblées annuelles à l'occasion de ces colloques afin d'examiner les activités entreprises et de préparer un plan d'actions futures, notamment la présentation au Comité d'une demande de statut d'observateur permanent pour participer à ses travaux. Dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a approuvé la décision du Comité d'accorder le statut d'observateur permanent au Conseil consultatif de la génération spatiale, ce qui a contribué à l'application de la recommandation d'UNISPACE III visant à créer, dans le cadre du Comité, un mécanisme consultatif qui favorise la participation continue des jeunes de tous les pays du monde, en particulier des jeunes des pays en développement et des jeunes femmes, à la coopération dans le domaine spatial.

26. Suite à la proclamation par l'Assemblée générale de la Semaine mondiale de l'espace, du 4 au 10 octobre, comme recommandé par UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a organisé au Siège de l'ONU et à Vienne des manifestations spéciales ouvertes au public en vue de célébrer la première Semaine mondiale de l'espace en octobre 2002. Les années suivantes, il a travaillé en étroite collaboration avec la Spaceweek International Association (SIA) pour promouvoir l'organisation de manifestations spéciales en vue de célébrer la Semaine mondiale partout dans le monde. Des organisations de 39 pays, contre 31 en 2000, ont communiqué à la SIA des informations concernant les manifestations organisées en 2002<sup>3</sup>.

27. Dans le cadre des mesures prises pour développer ses activités de sensibilisation, le Bureau a mis à jour, en 2001, l'exposition spatiale permanente à l'Office des Nations Unies à Vienne. Plusieurs agences et organisations spatiales ont fourni des maquettes de vaisseaux spatiaux et de fusées, ainsi que des affiches. Cette exposition comprend à présent un programme informatique interactif, un fragment de roche lunaire et une version d'une expérimentation de la vie sur une biosphère embarquée sur la Station spatiale internationale. Le Bureau a en outre organisé des expositions spéciales sur des thèmes spécifiques. L'exposition spatiale continue d'attirer l'attention de nombreux visiteurs au Centre international de Vienne, en particulier des écoliers, et contribue à mieux faire connaître au public les avantages des activités spatiales.

28. Le Bureau a réorganisé ses ressources humaines pour renforcer son service international d'information spatiale et mis à disposition un index consultable du Registre où sont consignés les lancements d'objets spatiaux. Son site Web contient



en outre un index consultable qui renseigne sur l'état des signatures et des ratifications des cinq traités internationaux relatifs à l'espace ([http://registry.unvienna.org/oosa/treaty\\_status/index.stm](http://registry.unvienna.org/oosa/treaty_status/index.stm)). Le Service international d'information spatiale a en outre absorbé le Réseau international d'informations aérospatiales pour faciliter l'accès aux documents d'informations aérospatiales et autres documents pertinents communiqués par les pays coopérants. Ce service, qui héberge les sites Web de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et des équipes appuie les travaux de ces organismes.

3. *Réalisations des organismes du système des Nations Unies*

29. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour y donner suite, certains organismes des Nations Unies ont pris une part active aux travaux des équipes. Ainsi, l'OMM, en sa qualité de coprésident, a considérablement aidé l'Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques à élaborer ses recommandations et à établir son rapport. L'UIT, par la mise en place d'un tableau d'affichage électronique sur le Web, a permis aux membres de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite d'échanger de très nombreux documents et les a tenus informés des travaux de la Conférence mondiale des radiocommunications concernant les spectres des fréquences radioélectriques pour ces systèmes. Des organes et organismes des Nations Unies tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'OMM, le PNUE, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UNESCO et l'UNOPS ont contribué aux travaux de l'Équipe sur la gestion des catastrophes. L'UNESCO a joué un rôle capital dans l'élaboration d'une série de recommandations par l'Équipe sur le renforcement des capacités. Dans un esprit de coopération, beaucoup d'autres organismes ont répondu aux nombreuses demandes d'information sur leurs travaux que les équipes leur ont adressées.

30. Certains organes et organismes des Nations Unies mènent, dans le cadre de la mission qui est la leur, des activités faisant appel aux techniques spatiales qui contribuent à l'application des recommandations d'UNISPACE III se rapportant à la stratégie de surveillance de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des catastrophes et à l'action en faveur du développement durable. Certaines de ces activités – par exemple, l'organisation de stages de formation à l'intention des pays en développement, la tenue de séminaires et d'ateliers de travail destinés à des spécialistes et des décideurs, la diffusion de documents d'information, l'exécution de projets pilotes, la définition et la promotion de normes et d'orientations générales dont l'application serait facilitée par le recours aux techniques spatiales – contribuent également au renforcement des capacités en matière d'application de ces techniques, notamment dans les pays en développement, et à sensibiliser les responsables à l'intérêt qu'elles présentent. Toutes ces activités pourraient tirer davantage parti des travaux que les équipes ont menés.

31. En ce qui concerne la stratégie de protection et de surveillance de l'environnement, le PNUE – par le biais de l'établissement du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, processus d'évaluation de l'environnement mondial et résultat de la collaboration avec une quarantaine d'institutions du monde entier – et

le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont mené de très nombreuses activités d'évaluation et de surveillance.

32. Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, le programme de surveillance des cultures illicites de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime associe l'observation au sol et la télédétection pour aider les pays à surveiller l'étendue des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et en déterminer l'évolution. Le projet AFRICOVER de la FAO a permis de mettre au point, de manière interactive, un système de classification de l'occupation du sol qui est devenu de fait une norme internationale en matière de cartographie de l'occupation des terres. Toujours dans le cadre de la FAO, le Système avancé d'observation en temps réel de l'environnement (ARTEMIS) permet d'évaluer, sur le long terme et au moyen d'images satellite à faible résolution, l'évolution de la végétation et le régime des précipitations, ces données étant ensuite exploitées par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR). Les organismes participant au Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation (ou Partenariat IGOS) ont avancé dans la mise en place et l'exploitation de la Stratégie, comme cela avait été recommandé dans la Déclaration de Vienne. La FAO, l'OMM, le PNUE et l'UNESCO jouent toujours à cet égard un rôle capital et ont en particulier contribué au développement, à la planification et à l'exploitation du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

33. L'OMM a lancé en mai 2003 un programme spatial qui contribuera grandement à améliorer la prévision météorologique et climatique. Cette importante initiative, en effet, a pour objet de coordonner toutes les activités spatiales que l'OMM mène en matière d'environnement et de sensibiliser les responsables des programmes de l'OMM ainsi que des programmes réalisés en partenariat aux perspectives que la télédétection offre s'agissant de la météorologie, de l'hydrologie et des disciplines apparentées ainsi que de leurs applications. À long terme, il s'agit, d'une part, de participer à la mise en place du Système mondial d'observation (SMO), système coordonné d'observations au sol et par satellites, l'accent portant aussi bien sur les satellites opérationnels d'observation de l'environnement que sur les satellites scientifiques et, de l'autre, de promouvoir un enseignement de qualité dans les disciplines relatives à l'espace. L'action menée contribuera aussi au bon fonctionnement du Système mondial de prévisions de zone, qui diffuse par satellite des informations et prévisions météorologiques destinées à l'aviation civile.

34. Plusieurs organismes des Nations Unies font appel aux techniques spatiales pour la gestion des catastrophes. Nombre d'entre eux sont membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, qui s'emploie à favoriser le recours à ces techniques, notamment en matière d'observation de la Terre et de communications. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui assure le secrétariat de l'Équipe spéciale a participé à cet effort. Le PNUE a lui aussi pris une grande part aux travaux de l'Équipe et a notamment élaboré et mis en œuvre le Cadre stratégique pour la prévention, la planification préalable, l'évaluation, l'intervention et l'atténuation en cas d'écourgence et a établi l'inventaire des systèmes d'alerte avancée, sous la forme d'une base de données accessible par Internet. Outre les activités que réalise sa Division d'alerte précoce et d'évaluation en matière de diffusion des données et de

l'information, d'évaluation des facteurs de vulnérabilité et de risque, et d'alerte avancée, le PNUE contribue à la gestion des catastrophes, notamment par la formulation d'une stratégie en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et par la mise en place en Afrique d'un réseau régional permettant d'accéder plus facilement à l'information relative aux catastrophes.

35. En 2002, la FAO a créé la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, chargée de prêter secours aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de pays en développement victimes de catastrophes. Par ailleurs, le nouveau programme de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles de l'OMM permettra de coordonner toutes les activités pertinentes de cette organisation avec celles des organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents et permettra de diffuser des alertes de plus en plus fiables et précises en cas de phénomènes météorologiques et climatiques violents.

36. La Division de l'information, de la communication et des technologies spatiales de la CESAP, créée en juin 2002, contribue elle aussi à donner effet à la recommandation d'UNISPACE III en matière de partage des connaissances en favorisant l'accès à l'information, aux moyens de communication et aux techniques spatiales dans la région. La CESAP s'emploie par ailleurs à favoriser les applications des communications par satellite dans des domaines en rapport avec le développement durable, tels que la télémédecine et le télé-enseignement, et elle a participé aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

37. L'UNESCO a lancé en 2002 le Projet d'éducation spatiale destiné à renforcer les capacités et à sensibiliser l'opinion. Il s'agit notamment d'améliorer l'enseignement pré-universitaire des disciplines en rapport avec l'espace, notamment dans les pays en développement; de favoriser l'inscription de ces disciplines dans les programmes d'enseignement; de favoriser la formation d'enseignants, d'éducateurs et de jeunes spécialistes; d'aider les enseignants et les éducateurs à élaborer des supports pédagogiques adaptés à leurs besoins, et de contribuer à former la prochaine génération de travailleurs du secteur spatial.

38. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique mène des activités en rapport plusieurs des recommandations d'UNISPACE III. Ce Groupe, créé en mars 2000 par le Comité administratif de coordination (devenu depuis le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), est chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en matière d'information géographique et de formuler des politiques dans ce domaine. C'est dans ce cadre que la FAO, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes, met en place le réseau GeoNetwork, infrastructure globale d'information sur les activités spatiales créé selon des normes internationales grâce à laquelle les services de la FAO, les États membres de cette organisation et les parties prenantes pourront mieux accéder à l'information spatiale et l'exploiter de manière intégrée. La prise de décisions en matière de développement durable sera facilitée par cette exploitation de l'Internet en tant que dispositif interopérable d'échange de l'information entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les milieux scientifiques.

**D. Activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité**

39. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait instamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour sa part, le Comité, lorsqu'il a créé les diverses Équipes en 2001, a souligné l'importance des organismes non gouvernementaux au regard de l'application des recommandations d'UNISPACE III et a convenu que les Équipes devaient recenser activement ceux qui pourraient être invités à participer à leurs travaux. C'est ainsi [qu'en octobre 2003], 10 des 16 organismes internationaux dotés du statut d'observateur permanent auprès du Comité ainsi que trois organisations intergouvernementales et neuf organisations non gouvernementales ont participé en qualité de membre aux travaux d'au moins une Équipe.

40. L'Équipe sur la gestion des catastrophes, qui a décidé de tenir des réunions élargies, a permis aux entreprises privées de construction et d'exploitation de satellites ainsi qu'au secteur de l'assurance de participer à ses travaux. L'Agence spatiale européenne (ESA), la Commission européenne et l'International GPS Service (IGS) ont largement contribué aux travaux de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, laquelle a également tiré parti, pour la formulation de ses recommandations, d'apports d'ordre technique d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que l'Association internationale des instituts de navigation, la Fédération internationale des géomètres (FIG) et le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM). L'Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre a tiré avantage des apports du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'Union astronomique internationale (UAI) et de la Spaceguard Foundation, qui en sont membres. Elle a également collaboré activités avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a mis à profit les travaux relatifs aux objets proches de la Terre que cette organisation mène dans le cadre de son Forum mondial de la science. L'UAI et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, par le biais de son Groupe de travail spécial sur l'éducation et la formation, ont aidé l'Équipe sur le renforcement des capacités à formuler ses recommandations. Des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ont répondu à l'enquête qu'a lancée l'Équipe sur la sensibilisation, donnant à cette occasion des renseignements sur leurs activités de vulgarisation et formulant des propositions en vue mieux sensibiliser les décideurs et l'opinion publique aux avantages que présentent les activités spatiales. Le Conseil consultatif de la génération spatiale a créé des groupes de travail chargés d'examiner l'application de la quasi totalité des recommandations énoncées dans la Déclaration de Vienne et a présenté des propositions et recommandations au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session pour examen, notamment par les équipes, si nécessaire et selon qu'il convient. Certains organismes, comme l'ESA et l'UAI ont facilité l'application de certaines recommandations d'UNISPACE III en donnant au Comité et à ses organes subsidiaires des informations d'ordre technique utiles pour l'examen de certains points de leur ordre du jour.

41. Outre leur participation aux activités des équipes et du Comité, de nombreux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ont organisé des ateliers de travail et conférences à l'intention de spécialistes, de décideurs ou du grand public, réalisé des études techniques et diffusé des supports de vulgarisation au sujet de questions en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III. Certains ont lancé des initiatives et des programmes d'envergure pour la fourniture de services satellitaires, ou ont élaboré des politiques et stratégies.

42. Ces organismes ont, à l'issue d'UNISPACE III, entrepris de nombreuses activités concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, après le Sommet du Conseil européen de Göteborg en juin 2001, l'ESA et la Commission européenne ont lancé l'initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) destinée à fournir des renseignements objectifs et opérationnels, pertinents pour les diverses politiques de développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, des pêches, des transports et du développement régional. L'ESA a par ailleurs, dans le cadre des activités de suivi du Sommet mondial pour le développement durable envisagées par le CEOS, lancé le projet TIGER qui vise à répondre aux besoins des pays africains en matière de gestion des ressources en eau. Pour répondre à la demande croissante de données plus fréquentes et plus complètes, l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) et l'ESA ont entamé le développement du système Météosat seconde génération (MSG) qui devrait permettre de repérer et de prévoir plus rapidement les phénomènes climatiques extrêmes.

43. La Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", dont l'ESA et le Centre national français d'études spatiales (CNES), ont annoncé l'adoption lors d'UNISPACE III est entrée en vigueur en novembre 2000 (voir par. [...]). En application de la Charte, les images obtenues par les satellites des agences qui en sont membres peuvent être transmises aux autorités responsables de la protection civile en cas de catastrophe. Les dispositions de la Charte ont été invoquées 27 fois jusqu'en 2002, et 11 en 2003, à l'occasion de catastrophes naturelles – tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain ou inondations – survenues dans divers pays.

44. L'Organisation internationale de communications spatiales INTERSPOUTNIK exécute un certain nombre de projets visant à combler l'écart entre pays développés et pays en développement, notamment la mise en service d'une constellation de petits satellites de communication de sorte à réduire le coût de la licence d'exploitation et accroître le nombre des utilisateurs potentiels. Ces activités contribuent au partage des connaissances en ce sens qu'elles favorisent l'accès universel aux communications par satellites.

45. L'une des initiatives qu'a prises la Société internationale de photogrammétrie et télédétection (SIPT) devrait ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement aux fins de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il s'agit de la mise en place d'une fondation qui sera chargée d'administrer un programme international ambitieux et à large participation qui accordera des bourses d'étude, des prix, des matériels de formation et d'autres formes d'aide à caractère scientifique à des personnes et des organisations compétentes qui font progresser, par leurs travaux de recherche ou leurs applications, les sciences et techniques en rapport avec les disciplines dont s'occupe la SIPT.

46. Le CEOS s'est activement employé à coordonner l'action de ses membres pour illustrer l'utilité des applications spatiales à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable. Les exposés et démonstrations présentés et les informations diffusées à cette occasion ont contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III tendant à faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales, à promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale, à favoriser l'utilisation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace et à améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète. Le programme de suivi élaboré par le CEOS, prévoit la réalisation d'activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III dans les cinq domaines suivants: a) éducation, formation et renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) gestion des catastrophes; d) changements climatiques; et e) cartographie mondiale, surveillance de l'utilisation des sols et systèmes d'information géographique (SIG).

47. Les activités régulières que mènent certains organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre de leur mission vont dans le sens des recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, l'ESA encourage la coopération internationale, le progrès des connaissances scientifiques et l'enseignement et la formation en rapport avec l'espace. L'Association de droit international, par l'intermédiaire de son Comité du droit spatial, s'emploie, comme recommandé par UNISPACE III, à aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'action qu'il mène pour développer le droit de l'espace; elle contribue sans doute aussi à assurer l'application d'autres recommandations sous un angle juridique.

#### *Notes*

<sup>1</sup> La Charte a été annoncée par l'Agence spatiale européenne et le Centre national français d'études spatiales (CNES) lors d'UNISPACE III et est entrée en vigueur en novembre 2000, suite à la signature de la Charte par l'Agence spatiale canadienne (ASC) en octobre 2000. Dans le cadre de la Charte, les satellites de l'ESA, du CNES, de l'ASC, de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis d'Amérique, et de la Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE), peuvent à présent être utilisés pour fournir des images d'observation de la Terre aux services de protection civile intervenant lors d'une catastrophe majeure, et le nombre d'agences participant à la Charte devrait augmenter.

<sup>2</sup> Voir ST/SPACE/9.

<sup>3</sup> Voir ST/SPACE/19, p. 7 et 8.